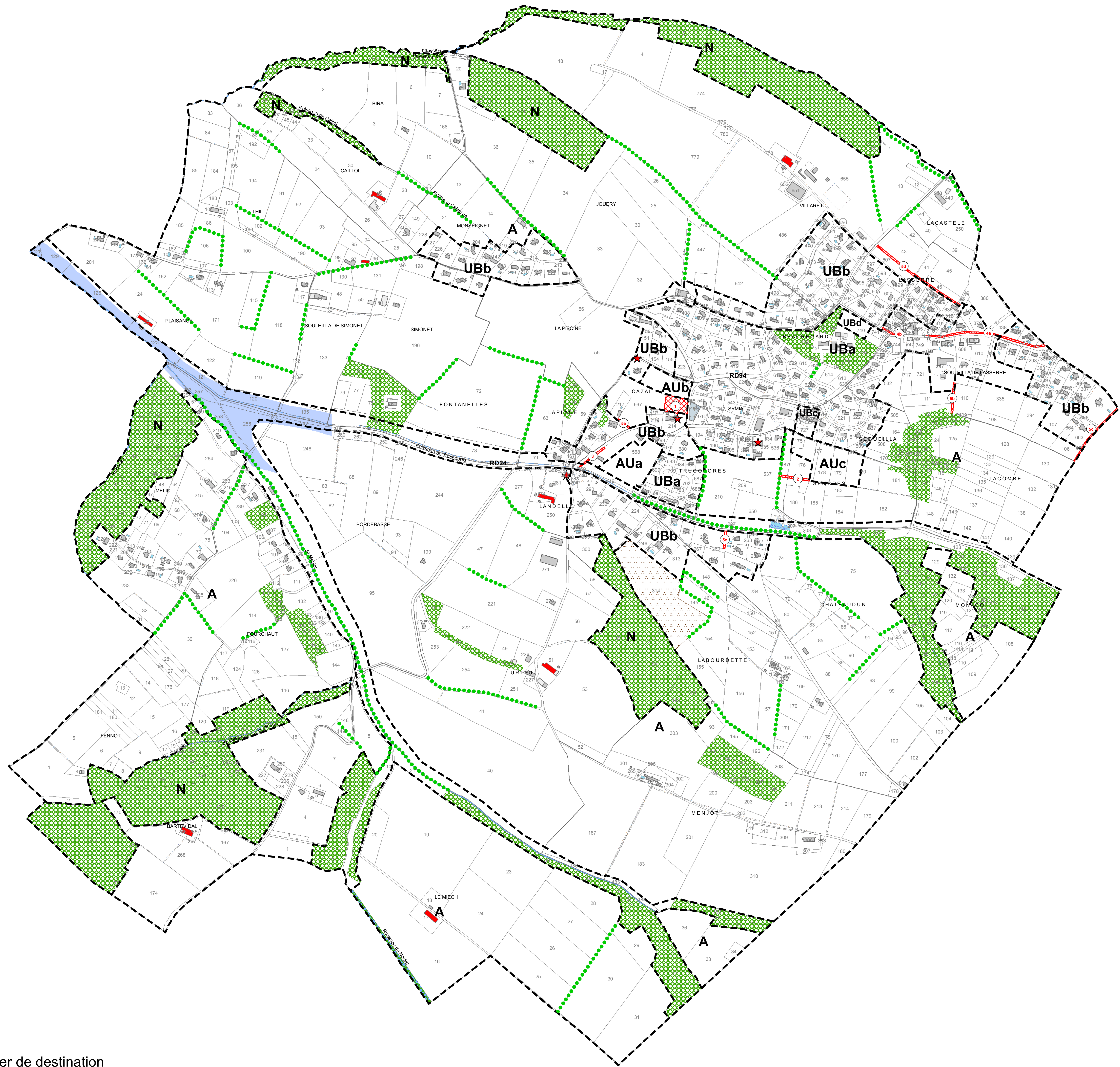




Légende

- Limite de zone
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Bâtiment en zone agricole susceptible de changer de destination
- Site archéologique
- Zone inondable CIZI (crue fréquente)

Éléments de patrimoine à protéger au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du code de l'urbanisme

- Haie, ripisylve
- Élément bâti d'intérêt patrimonial

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Superficie (m²)
1	Création espace vert et espace de stationnement	Commune	2957
2	Fossé pour la récupération des eaux pluviales	Commune	442
3	Création de voie	Commune	412
4a	Elargissement de voirie	Commune	1338
4b	Elargissement de voirie	Commune	178
5a	Fossé mère pour assurer l'évacuation optimale des effluents épurés	Commune	222
5b	Fossé mère pour assurer l'évacuation optimale des effluents épurés	Commune	434
5c	Fossé mère pour assurer l'évacuation optimale des effluents épurés	Commune	974
5d	Fossé mère pour assurer l'évacuation optimale des effluents épurés	Commune	1475
5e	Fossé mère pour assurer l'évacuation optimale des effluents épurés	Commune	254